



## Licence Lettres

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2013, Université Paris-Sorbonne. hceres-02027386

**HAL Id: hceres-02027386**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027386>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Lettres

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140005989

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Sorbonne.

- Délocalisation(s) :

Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) ; Institut français d'Athènes.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Bi-licence avec l'Université de Bonn.

## Présentation de la mention

La licence mention *Lettres* regroupe cinq spécialités : *Lettres modernes* (qui se divise en quatre parcours : *Littératures et langue françaises*, *Culture et création littéraires*, *Littérature générale et comparée*, *Didactique du français langue étrangère*), *Lettres, édition, médias, audiovisuel*, *Culture antique et monde contemporain*, *Lettres classiques* et *Sciences du langage*.

Cette palette de spécialités et de parcours vise à proposer aux étudiants un large éventail de débouchés, tant dans la poursuite de masters recherche ou professionnels que dans diverses professions relevant de la culture littéraire (communication, édition, information, médiation culturelle).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence repose sur un projet pédagogique ambitieux et adapté à la situation actuelle des études de lettres, à la recherche de formations présentant de réels débouchés professionnels, notamment dans les secteurs de la communication, de l'édition et du journalisme.

Elle présente cependant certaines faiblesses, notamment dans le suivi des étudiants pendant le cursus et dans l'intégration de tout ce qui ne relève pas des enseignements strictement littéraires.

Projet pédagogique : la mention offre un large panel aux étudiants de lettres (modernes ou classiques) d'enseignements diversifiés, qu'il s'agisse d'enseignements très « académiques » (lettres classiques) aux plus ouverts vers des formations professionnalisantes. Les enseignements de chaque parcours sont cohérents avec les savoirs et savoir-faire attendus d'un étudiant diplômé d'une telle licence, le système de mineures permet une réelle ouverture, de même que certaines spécialités destinées à offrir aux étudiants des débouchés en études littéraires autres que les concours. Cependant, cette offre assez foisonnante se révèle au final assez peu lisible, – les différences entre le parcours *Lettres modernes* et le parcours *Littératures et langue françaises*, par exemple, sont peu marquées.

Le dossier ainsi proposé présente aussi des faiblesses : on peut par exemple regretter qu'une spécialité qui assume un caractère professionnalisant comme *Lettres, édition, médias, audiovisuel* n'intègre aucun professionnel et n'indique rien du contenu de l'UE « enseignement professionnalisant ». Plus généralement, l'acquisition de compétences préprofessionnelles ne semble pas faire l'objet d'un souci particulier. La question de l'évaluation reste essentiellement floue, l'évaluation « globale » encore plus.

Dispositifs d'aide à la réussite : si le niveau des étudiants à l'entrée de la licence est souvent perçu comme faible, les modalités d'aide ne font pas pour autant l'objet d'une politique volontariste ; les enseignements de mise à niveau n'existent qu'à partir de la L3, le contenu des enseignements de la méthodologie et du travail universitaire n'est lisible nettement nulle part et le tutorat d'accompagnement peu efficace.

Insertion professionnelle : la poursuite d'études en master semble être le débouché majeur des étudiants de la licence de lettres. Aucun suivi des étudiants, diplômés ou non, à la sortie de la licence n'est indiqué.

Pilotage de la licence : la constitution de l'équipe de formation semble cohérente, une attention est portée aux diverses évaluations de la licence et le diplôme fait l'objet d'un effort de valorisation auprès des publics concernés. On peut cependant s'étonner que des licences revendiquées comme professionnalisantes ne comportent aucun intervenant extérieur, professionnel, parmi les formateurs.

- Point fort :

- Tentatives d'ouvertures pluridisciplinaires.

- Points faibles :

- Dispositifs d'aide à la réussite faibles.
- Absence de suivi des étudiants pendant et après le cursus.
- Absence d'intervenants extérieurs.
- C2i hors parcours. Aucun accent n'est mis sur les certifications de type CLES, TOEIC ou autres.

## Recommandations pour l'établissement

Comme pour l'ensemble des licences de l'Université Paris-Sorbonne, il faudrait présenter des chiffres concernant le niveau des étudiants à l'entrée en licence et leur devenir à l'issue de leur cursus.

Une meilleure connaissance de la population étudiante et une mise en place plus systématique d'aide à la réussite (tutorat, méthodologie du travail) seraient bienvenues.

De même, il serait opportun de mettre en place des modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement

En Sorbonne, le 24 avril 2013



Pôle Pédagogie et Scolarité

Affaire suivie par : Nathalie LAMI

Le Président

A

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section des formations  
et diplômes de l'AERES

Objet : Observations aux évaluations des licences, licences professionnelles et des masters

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint nos observations aux rapports d'expertise des dossiers pour la campagne d'habilitation de la vague D :

- 10 réponses pour les mentions de licence ;
- 2 réponses pour les deux spécialités de licence professionnelle ;
- 10 réponses pour les mentions de master.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Barthélémy JOBERT".

Barthélémy JOBERT





## Observations aux évaluations par l'AERES des formations de niveau Licence

### Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140005989

L'évaluation de nos licences par l'AERES donne lieu à un A et trois C, ce qui classe nos formations parmi les plus médiocres de France. Il y a là, sans doute, un ensemble de paradoxes et de difficultés :

- l'AERES vient d'évaluer une structure similaire à celle qui a été précédemment évaluée ; or, ces deux évaluations sont extrêmement différentes ;
- du fait de la présence de très nombreux spécialistes, parmi les plus reconnus dans leurs domaines respectifs, nos formations proposent des enseignements dans chacun des nombreux domaines propres aux Lettres classiques et aux Lettres modernes. Sur un cursus fondé sur une multiplicité de disciplines, la formation des étudiants est ainsi bien plus complète, et fondée sur un choix d'enseignements bien plus varié que dans les formations proposées par la plupart des autres établissements ;
- cette évaluation va à l'encontre de l'image de notre formation dans le public étudiant. Ainsi a-t-elle pu attirer 2500 étudiants, sans compter tous ceux, dont le nombre est difficile à estimer, qui n'ont pu s'y inscrire, faute de places disponibles ;
- plus de 50% des lauréats aux concours de l'Education nationale (Capes et agrégation) sont issus de la préparation que nous assurons, et cette statistique semble garantir la qualité de la formation que nous assurons en licence ;
- alors que l'offre de formation a été diversifiée pour répondre à l'évolution de la demande des étudiants en direction de débouchés extérieurs aux métiers de l'enseignement, rien n'est dit sur ce sujet ;
- de même, l'implantation de notre licence dans trois pays étrangers (Allemagne, Grèce et Emirats Arabes Unis) n'appelle pas de commentaire de la part de l'AERES. Le rayonnement international de notre formation ne semble ici pas un critère d'évaluation ou de reconnaissance.

L'AERES reproche par ailleurs un manque de lisibilité. Mais sans doute les maquettes ont-elles été lues un peu rapidement : l'AERES déplore par exemple que « les différences entre les parcours *Lettres modernes* et le parcours *Littératures et langue françaises* [...] sont peu marquées ». Or, *Lettres modernes* est la spécialité, à l'intérieur de laquelle *Littératures et langue françaises* forme un des quatre parcours proposés. La lisibilité est ici très claire.

A propos du pilotage, le rapport regrette que « des licences revendiquées comme professionnalisantes ne comportent aucun intervenant extérieur, professionnel, parmi les formateurs ». D'une part, un tel reproche ne semble pas concerner le pilotage. D'autre part, il ne correspond pas aux orientations impulsées par les accords de Bologne à propos du LMD : la licence devant être une formation encore générale. L'orientation professionnelle et l'adaptation à telle branche professionnelle ne sont supposées intervenir qu'au niveau du master. Les enseignements de licence sont donc préprofessionnalisants. Ils sont assurés par des enseignants-chercheurs spécialistes de communication, d'audiovisuel (spécialistes des relations entre littérature et cinéma), des spécialistes des relations entre littérature et image, parmi les plus reconnus dans ces domaines. Faire intervenir des professionnels dans le contexte de la licence aurait alourdi les coûts et dénaturé l'esprit de la formation telle qu'elle a été conçue par les accords de Bologne.

A propos des dispositifs d'aide à la réussite, les critiques du rapport semblent peu justifiées : dire, sans argument, que le tutorat d'accompagnement est « peu efficace », alors qu'il a au contraire montré son efficacité sur les étudiants en échec – et a donc à ce titre été développé systématiquement – ne paraît guère fondé. Il en va de même à propos de l'insertion professionnelle : le rapport d'évaluation ne semble pas avoir pris connaissance des modules insérés en L1 et en L3 à ce sujet, modules qui font même l'objet d'évaluations.

Les conclusions tirées par le rapport d'évaluation paraissent aussi approximatives. Ainsi, les dispositifs d'aide à la réussite, par des enseignements méthodologiques et par un encadrement sous forme de tutorat, sont systématiquement présents dans les maquettes proposées.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barthélemy Jobert', written in a cursive style.

Barthélemy JOBERT